



VILLE DE NOUMEA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt six, le mercredi 12 août à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCAION
06/08/2026

DATE D'AFFICHAGE
06/08/2026

Mme Sonia LAGARDE	Mme Caroline COGNET
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Laure TRABELSI
M. Tristan DERYCKE-ANDREANI	Mme Anne-Laure POMMELET
Mme Chantal BOUYE	M. Julien TRAN AP
Mme Fabienne CHARDIGNY	Mme Charlotte THAIAWE
M. Maxim BANCK	Mme Vaimoe ALBANESE
M. Warren NAXUE	M. Yan SIVI
Mme Kimberley BARONI	M. Arthur LETOURNEULX
M. Emmanuel BERART	M. Cael NORMANDON
Mme Pascale SERVENT	M. Rayann LACHENY
M. Marc ZEISEL	Mme Virginie RUFFENACH
Mme Janine BAJON	M. Jordan COURTOT
M. Francis MALUIA	Mme Julie NGUYEN
M. Marc LE LEIZOUR	M. Ludovic TALIA
M. Jonas TAOFIFENUA	M. Olivier THUPAKO
Mme Suzanne ROESTAM	M. Philippe DUNOYER
Mme Pascale LEMEDIONI	Mme Sandra HEMA
Mme Anne-Christine CHIMENTI	M. Yanis OUAMROUCHE
M. Philippe BLAISE	M. Michel DESMEUZES
Mme Hélène ARNOUX	
Mme Laurence GALINIE	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de : 53
conseillers en exercice

Nombre de présents : 40
Nombre de votants : 52
(12 procurations)

M. Jérémie KATIDJO

Mme Mimsy DALY
M. Patrick GUILLON
Mme Diane BUI-DUYET
M. Jean SAUSSAY
Mme Christiane SARIDJAN
Mme Tuilogona O'CONNOR
M. Alexandre MACHFUL
M. Pierre MESTRE
Mme Naïa WATEOU
M. Nicolas BRIGNONE
M. Yann WAKA-AWA
Mme Veylma FALAE

Monsieur Maxim BANCK a été élu secrétaire de séance.

ABSTENTIONS :

Mme Virginie RUFFENACH, M. Jordan COURTOT, Mme Julie NGUYEN, M. Ludovic TALIA et M. Yanis OUAMROUCHE de « Pour Nouméa, une énergie nouvelle »

DELIBERATION N°2026-832

modifiant la délibération n° 2026-531 du 8 avril 2026 désignant
les représentants du conseil municipal au sein des organismes extérieurs

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 12 août 2026

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et notamment son article L.121-25,

VU la délibération n° 2026-531 du 8 avril 2026 désignant les représentants du conseil municipal ou les délégués au sein des organismes extérieurs,

VU la délibération du conseil municipal n° 2026-831 du 12 août 2026 levant le vote à scrutin secret pour la désignation d'un représentant du conseil municipal au sein des organismes extérieurs et d'un membre des commissions municipales,

VU les statuts de la société d'économie mixte SODEMO et du Syndicat intercommunal du Grand Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2026/101 du 6 août 2026,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

L'article 3 de la délibération n° 2026-531 du 8 avril 2026 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

Au conseil d'administration des lycées et collèges, sont désignés :

Désignation des lycées et collèges	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Collège Georges Baudoux	Mme Laure TRABELSI	M. Jonas TAOFIFENUA
Collège de Normandie	Mme Tuilogona O'CONNOR	Mme Diane BUI-DUYET
Collège François Ollivaud (Portes de Fer)	M. Olivier THUPAKO	Mme Sandra HEMA
Collège de Kaméré	M. Warren NAXUE	M. Yan SIVI
Collège Jean Lèques (Magenta)	M. Francis MALUIA	M. Emmanuel BERART
Collège Jean Mariotti	M. Pierre MESTRE	M. Yann WAKA-AWA
Collège de Tuband	M. Maxim BANCK	Mme Mimsy DALY
Lycée professionnel, commercial et hôtelier Auguste Escoffier	Mme Janine BAJON	Mme Suzanne ROESTAM
Lycée polyvalent Jules Garnier	M. Francis MALUIA	M. Emmanuel BERART
Lycée Lapérouse	M. Caël NORMANDON	M. Pierre MESTRE
Lycée professionnel Pétro Attiti	Mme Veylma FALAE	M. Olivier THUPAKO

ARTICLE 2 /

L'article 6 de la délibération n° 2026-531 du 8 avril 2026 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

A la Société d'économie mixte **SODEMO**, sont désignés :

A l'assemblée générale et au conseil d'administration :

TITULAIRE
- M. Jean-Pierre DELRIEU

Au conseil d'administration :

TITULAIRES
- Mme Anne-Christine CHIMENTI
- M. Marc LE LEIZOUR
- Mme Mimsy DALY
- M. Michel DESMEUZES
- M. Patrick GUILLON
- M. Jordan COURTOT

ARTICLE 3 /

L'article 10 de la délibération n° 2026-531 du 8 avril 2026 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

Au comité syndical du **Syndicat intercommunal du Grand Nouméa**, sont désignés :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Mme Sonia LAGARDE	- M. Marc LE LEIZOUR
- M. Tristan DERYCKE-ANDREANI	- Mme Pascale SERVENT
- Mme Kimberley BARONI	- Mme Mimsy DALY
- M. Marc ZEISEL	- Mme Anne-Laure POMMELET
- M. Philippe BLAISE	- Mme Caroline COGNET
- M. Patrick GUILLON	- M. Michel DESMEUZES

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20260812-12997-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 17 août 2026

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 AOÛT 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 17 août 2026

Le secrétaire de séance,



Monsieur Maxim BANCK

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- TOUTES DIRECTIONS	1
- MISE EN LIGNE	1